



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 101210

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conséquences de la suppression d'emplois dans l'enseignement privé sous contrat prévue par la loi de finances pour 2011. Bien que ces mesures soient en partie imposées par des impératifs budgétaires, elles risquent de diminuer la qualité de l'enseignement et de provoquer des fermetures de classes, notamment dans les écoles situées en zone rurale. Il souhaiterait donc connaître la position et les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101210

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1919

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)